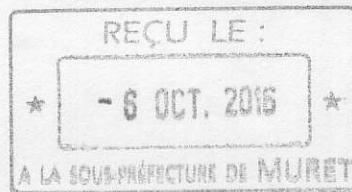


Nombre de membres :

- en exercice 7
- présents 7
- exprimés 7
- représentés 0
- Excusé 0

Date de la convocation : 29/09/2016



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3/10/2016

OBJET : Modification des statuts de la Communauté de communes du Volvestre

L'an deux mille seize et le 3 octobre à 20H30 le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie de Bax, au nombre prescrit par la loi sous la Présidence de Monsieur BEDEL Philippe.

PRÉSENTS : BEDEL Philippe, BIAU Jean Luc, BATAILHOU-VILLET Eve, MANFRIN Jean Marc, LE LURON Renaud, MARTY Lætitia, ROSELLO José.

Monsieur LE LURON Renaud a été élu secrétaire.

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 2016-18 du 12/09/2016 qui ne remplissait pas l'obligation de quorum nécessaire à sa validité.

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal que la Communauté de Communes du Volvestre a engagé une modification statutaire par délibération en date du 23 juin 2016.

Cette modification statutaire est subordonnée à l'accord des conseils municipaux.

Le conseil municipal de chaque commune concernée dispose d'un délai de trois mois pour se prononcer sur le projet de statuts.

Monsieur le Maire porte à la connaissance du Conseil Municipal la délibération du 23 juin 2016 de la Communauté de communes et les statuts correspondants.

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après examen, le Conseil Municipal à l'unanimité :

- Approuve les modifications des compétences de la Communauté de communes du Volvestre et les statuts correspondants.
- Précise que la commune n'a ni bien, ni emprunt, ni subvention, ni contrat, ni personnel à transférer par rapport aux nouvelles compétences de la communauté de communes (aires d'accueil des gens du voyage, promotion du tourisme, dont offices de tourisme, zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire ou aéroportuaire).

Ainsi fait et délibéré à BAX, les jour, mois et an que dessus.

La présente délibération certifiée exécutoire a
été publiée et transmise au
Représentant de l'État le 6 octobre 2016

Le Maire, P.BEDEL